

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 19 AU 24 SEPTEMBRE****LES ENGAGEMENTS DES LISTES FO**

Nous nous engageons à agir :



je vote !

- **pour la défense des emplois, des métiers et des activités :**
  - arrêt des externalisations,
  - maintien et développement des activités et des postes dans le périmètre Alstom,
  - arrêt de la délocalisation des activités, que la Direction a amplifié avec la régionalisation,
  - plan d'embauche pour les prestataires, les apprentis, les stagiaires et les intérimaires ;
- **sur la question des salaires pour :**
  - une augmentation générale des salaires pour toutes les catégories, y compris les ingénieurs et cadres et les ATAM V3, de façon à rattraper et maintenir le pouvoir d'achat, sans avoir à compter sur des primes aléatoires,
  - de véritables progressions de carrière,
  - des rattrapages salariaux de façon à supprimer les disparités salariales, notamment entre hommes et femmes, application du principe juridique « à travail égal, salaire égal »,
  - le respect des minimas conventionnels de salaire, le 13ème mois devant être versé en plus du minimum, c'est-à-dire que le salaire mensuel doit être supérieur au minimum conventionnel annuel divisé par 12,
  - la prise en charge par l'entreprise du « jour de solidarité » (lundi de pentecôte),
  - l'extension de la prime d'ancienneté au-delà de 15 ans pour les ouvriers et les ATAM ;
- **sur les conditions de déplacement pour :**
  - que les frais d'hébergement soient intégralement payés sur compte d'entreprise ALSTOM et non sur un compte bancaire personnel,
  - la revalorisation des indemnités de déplacements et l'instauration d'une prime journalière de déplacement,
  - le voyage en classe affaires pour les longs trajets en avion (plus de 5 heures) ;
- **sur les conditions de travail pour :**
  - la prévention des risques dits psycho-sociaux : nous nous engageons à être à l'écoute des collègues victimes de souffrance au travail, à les accompagner et à intervenir le cas échéant auprès des instances appropriées,
  - préserver la surface disponible par poste de travail, et refuser notamment le flex-office ou les blocs de six bureaux,
  - le respect de la réglementation en matière de sécurité ;
- **sur la formation professionnelle pour :**
  - l'accroissement du budget à 6% de la masse salariale,
  - le développement des formations orientées "métiers" et des formations à nos systèmes et produits, notamment pour les nouveaux embauchés ;
- **pour la défense des cas individuels :**
  - nous interviendrons pour défendre les salariés qui nous sollicitent sur leur cas individuel (salaires, notation, congés, etc.) ;
- **pour le contrôle des tarifs de la restauration d'entreprise, de façon à ce qu'ils n'augmentent pas plus que l'inflation.**

## L'ENJEU DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CSE

Les élections professionnelles serviront à élire les représentants du personnel au Comité social et économique (CSE), qui se substitue au CE, aux délégués du personnel et au CHSCT. Les CSE des différents établissements d'Alstom Transport S.A. éliront des représentants au CSEC (CSE Central).

Ce sont les résultats électoraux au CSE qui établissent, à tous les niveaux, la représentativité des organisations syndicales et donc leur habilitation à négocier. **FO doit obtenir au moins 10% des voix sur l'ensemble des collègues pour être représentative sur Alstom Villeurbanne et pouvoir désigner un délégué syndical qui participe aux négociations avec la direction. Voter FO, c'est donc contribuer au respect du principe du pluralisme syndical.**

### NOTRE COMPTE RENDU DE MANDAT 2016 - 2019

Sur Alstom Transport S.A. (ATSA), FO est une organisation syndicale représentative qui a des élus au Comité central d'entreprise (CCE). FO présente des listes de candidats aux élections professionnelles pour la première fois sur Alstom Villeurbanne. Nous rendons compte ici de quelques points marquants de l'activité de FO au niveau ATSA.

#### ***La négociation collective***

FO avait refusé de signer en 2016 le nouvel accord « équilibre travail/vie privée » et en 2017 le nouvel accord sur le CET au niveau ATSA, car ces accords comportaient, entre autres, les régressions suivantes :

- Suppression du congé naissance de 20 jours sous la forme d'un abondement des jours de CET (le refus de FO et de la CGT d'entériner cette mesure avait conduit la Direction à revenir partiellement sur cette suppression en accordant 6 jours de congé naissance).
- Suppression de la possibilité de convertir le 13<sup>ème</sup> mois en jours de CET, sauf pour la garde d'enfants de moins de 15 ans le mercredi hors vacances scolaires.
- Diminution de l'abondement du CET en fin de carrière.

FO avait pris l'initiative d'une campagne de pétition intersyndicale (FO et CGT) pour le rétablissement des droits antérieurs, notamment pour que la prise des jours de CET ouvrent droit à congés payés, RTT, et 13<sup>ème</sup> mois, etc., comme auparavant. Cette campagne de pétition avait permis de gagner sur ce dernier point dans la limite de 20 jours de CET posés dans l'année.

FO demande à la Direction de respecter son engagement écrit de levée des restrictions d'utilisation des jours de CET ayant pour origine le 13<sup>ème</sup> mois (engagement pris au moment des NAO 2019).

FO a négocié et signé des accords qui apportent un plus au personnel, tels que, par exemple, les accords sur le handicap, la complémentaire santé, la prévoyance, ... Tous les accords Alstom sont téléchargeables sur [www.fo-alstom.com](http://www.fo-alstom.com) .

#### ***Notre participation à l'action pour la défense du site de Belfort***

FO avait été à l'initiative de l'appel intersyndical à la grève et à un rassemblement national au siège d'Alstom à Saint-Ouen (OMEGA) le 27 septembre 2016 pour le maintien de tous les emplois sur chaque site, notamment à Belfort.

Cette action intersyndicale avait obtenu le maintien du site de production de locomotives de Belfort : le 4 octobre 2016, le gouvernement et Alstom présentaient un plan de maintien des activités ferroviaires sur ce site.

#### ***Notre participation à l'action contre l'absorption d'Alstom par Siemens, pour le maintien des emplois***

FO avait été aussi à l'initiative de l'appel intersyndical à la grève et à un rassemblement national au ministère de l'économie et des finances le 30 novembre 2017 pour exiger du gouvernement qu'il impose des garanties sérieuses pour le maintien des emplois et pour qu'il impose que les commandes publiques françaises soient réalisées en France.

Les organisations syndicales avaient ensuite donné un avis négatif sur le projet d'absorption d'Alstom par Siemens au moment de la consultation du Comité central d'entreprise ATSA. Elles avaient aussi été reçues en juillet 2018 par la Commission européenne à Bruxelles, à leur demande, afin d'exposer leurs points de vue.

Le 6 février 2019, la Commission européenne annonçait officiellement son veto à l'opération de fusion-absorption Siemens-Alstom.

**Voter pour FO,  
c'est voter pour des listes présentées par un syndicat libre et indépendant.**